

CONCOURS INTERNE DE DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE

SESSION 2020

ÉPREUVE DE COMMENTAIRE DE TEXTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Commentaire de texte portant sur un sujet d'ordre général relatif aux grands problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain depuis 1945.

Durée : 4 heures
Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 3 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous commenterez le texte suivant :

L'inventaire des « violences urbaines » nécessiterait, à lui seul, des dizaines, voire des centaines de pages. Il répète à l'infini un scénario invariable. À aucun moment ces émeutes spontanées n'ont pris l'apparence de mouvements sociaux. Personne n'a demandé à s'exprimer au nom du groupe, ni même à faire valoir des revendications. Personne ne s'est assis à une table des négociations. À Melun, une réunion d'explication organisée par les responsables locaux a bien été organisée, mais elle a tourné court, faute d'interlocuteurs. Partout, le calme est revenu grâce à l'intercession des parents ou des plus âgés. Les sociologues qui travaillaient sur le sujet auraient aimé que ces violences collectives fussent le révélateur d'une contestation sociale maladroitement exprimée. Mais elles n'étaient de fait que la manifestation d'une réaction épidermique. L'élément déclencheur demeurait toujours le même : l'annonce d'un décès, ou d'une blessure, ou d'une atteinte à l'honneur. Parfois il ne s'agissait que d'une simple rumeur, la prétendue victime étant, en fait, partie en vacances sans l'annoncer à quiconque... Peu importait ! Le processus se résumait à trois propositions sommaires : L'ennemi est la police. La police cherche à tuer les nôtres. L'honneur du quartier exige que nous vous vengions. Pas de chefs dans ces mouvements, pas de leaders, pas de mots d'ordre, seule comptait l'action, au cours de laquelle les plus audacieux sauraient faire valoir, aux yeux de tous les autres, leur part de courage. De toute façon, personne ne croyait plus aux versions officielles, les autorités publiques ayant perdu tout crédit aux yeux des jeunes. Que disaient-ils ? « Tout le monde ment : les policiers, les journalistes, les juges et même les professeurs. Leur accorder du crédit fait de vous l'un de leurs complices. » Les seules personnes qu'on écoutait encore étaient les mères de famille. Cette relation au monde, déjà très présente dans les années 1990, a pris depuis une ampleur considérable. Ces jeunes sont désormais nourris d'informations invérifiables, qui circulent sur le net, sur les réseaux sociaux, et transforment les faits. La théorie du complot y occupe une place considérable, rendant inutile toute tentative de discussion raisonnable.

Les institutions publiques, elles, y perdent leur latin car elles ont tendance à penser, par construction, que chaque événement découle d'une pensée rationnelle, ou d'une décision. Elles se sont donc appliquées à rechercher les causes des désordres. Après tout, les violences collectives ne relevaient-elles pas d'un modèle connu ? La France ne considère-t-elle pas les manifestations de rue comme une tradition ? Comme un marqueur de son identité révolutionnaire ? Au point d'être devenue la spécialiste mondiale des techniques de maintien de l'ordre sans armes et sans blessés ? Il arrive que ces manifestations débordent. Je suis bien placé pour en parler. J'ai vécu, à Nancy, des affrontements violents avec les derniers mineurs de Lorraine, nous bombardant de billes d'acier. J'ai connu l'incendie de la préfecture de Moulins par des agriculteurs en colère et les revendications furieuses des marins-pêcheurs des ports de Vendée. À chaque fois des blessés, du mobilier urbain détruit, des pneus qui brûlent. Les quartiers n'ont pas le

monopole de la violence de rue, loin de là ! Aujourd'hui, il n'y a guère de cortège, organisé dans Paris, qui ne dégénère en vitrines brisées, en voitures retournées et en affrontements avec les forces de l'ordre. Même le service de la CGT, jadis réputé pour sa grande efficacité, est débordé. La seule différence entre ces deux expressions de la colère – et elle est notable ! –, c'est que la cause d'une manifestation de voie publique peut être explicitée et faire l'objet d'une discussion, selon un rituel que chaque partie maîtrise : des représentants patentés se retrouvant autour d'une table des négociations, face à des décideurs publics. Dans les quartiers, rien de tel ! Ni banderoles, ni slogan, ni cahier des charges. Ou plutôt une phrase, peinte sur les murs et déclinée dans toutes les variantes d'un vocabulaire imagé, qui pourrait s'écrire « Mort aux vaches ! » mais se traduit plus fréquemment par l'expression « Nique les keufs ».

Dans les réunions publiques que les responsables organisent dans les salles de quartier pour désamorcer les tensions, il arrivait que des jeunes s'expriment. Ils disaient alors : « Il n'y a rien pour nous ici ! Nous n'avons rien pour nous réunir ! » Alors la collectivité mettait en chantier un local associatif. Mais il arrivait aussi, quelques années plus tard, que ce même local finisse par brûler, lui aussi, comme le centre social ou l'école maternelle. A la Grande Borne, la veille d'une de mes visites, ce fut la salle de boxe qui fut ainsi détruite par le feu, pendant la nuit. Pour cette frange de la population juvénile, la propriété publique n'est pas un concept.

[...]

Ces situations, qui confinent parfois à l'absurde, illustrent l'impéritie de l'État. Avouons-le : nous avons échoué ! Il faut accepter le jugement de l'histoire : l'État a été défaillant pour traiter la question des « quartiers ». Et il le demeure. Il n'a pas su résoudre la question du logement social ; il n'a pas su endiguer l'expansion du trafic de drogue ; il n'a pas su répondre aux défis de l'échec scolaire ; il n'a pas su retisser des liens distendus entre les autorités publiques et la population ; il n'a rien fait pour canaliser les mouvements de l'immigration ; il n'a pas voulu modifier le jeu des politiques locales ; il a en partie perdu la guerre des territoires ; il a refusé de traiter la question des cultures et n'a pas vu l'implantation massive des religions dans les nouveaux espaces urbains. Surtout, il n'a jamais voulu adapter ses organisations aux enjeux d'une situation inédite et, à plus d'un titre, menaçante.

Extraits de Michel Aubouin, (ancien préfet, inspecteur général de l'Administration), *40 ans dans les cités. D'une enfance en HLM au ministère de l'Intérieur*
- Éditions Presses de la Cité - Mars 2019